

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Benoît	Gaud	DCe	Président
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Vice-président
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s :</u>	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Secrétaire bureau
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	M.	Benoît	Bouchardy	DCe	Conseiller
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. B. Gaud, président, salue l'assemblée et le public présent. Il excuse l'absence de Mme V. Crettenand et de MM. F. Barthassat et M. B. Bouchardy. Il ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Rapport de commissions :
 - VI.1. *Sociale et culture : attribution de l'aide sociale en Suisse 2019*
Rapporteur : Daniel FISCHER
 - VI.2. *Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2019.* Rapporteur : Daniel FISCHER
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VII.1. *P-D-1482 Crédit d'investissement de CHF 135'000 destiné à la réfection des chemins du Maraîchet et des Forches*
 - V.II.2. *P-D-1483 Crédit d'investissement de CHF 30'000 destiné à l'acquisition d'équipements de cuisine de remplacement pour le centre communal de Compesières*
 - V.II.3. *P-R-1048 Préavis du Conseil municipal sur la révision de l'inventaire fédéral ISOS-GE*
- VIII. Décision de l'AG de l'ACG du 20 novembre 2019 sujette à opposition des Conseils municipaux
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réception du procès-verbal d'entrée en force de la décision relative à la modification des contributions annuelles des communes en faveur de l'association des communes genevoises (ACG).

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Passerelle piétonne

M. A. Walder informe que les Douanes suisses ont donné un préavis favorable à l'installation de la passerelle piétonne au-dessus du ruisseau des Fins à La Croix-de-Rozon.

2. Transports publics genevois (TPG) – ligne n°62

Suite aux récents changements d'horaire sur le réseau genevois, le bus n°62 part dorénavant à 19h29 de Collonges-sous-Salève. Aussi, les TPG ont-ils demandé à la commune que la fermeture de la barrière douanière de Landecy soit décalée à 19h45 plutôt que 19h30.

3. La Poste

M. A. Walder indique que La Poste Suisse, par un courrier du 4 décembre dernier, a fait part de sa décision de fermer l'office de La Croix-de-Rozon. Un service postal à domicile sera mis en place. A ce jour, la Poste Suisse n'a toujours pas trouvé de partenariat pour l'ouverture d'une agence postale. Comme précédemment annoncé, la commune fera recours auprès de PostCom et a d'ores et déjà pris contact avec un avocat pour l'assister dans cette démarche.

4. Eki-Thé

L'Exécutif a reçu les pétitionnaires souhaitant poursuivre les activités commerciales et culturelles de l'Eki-Thé à La Croix-de-Rozon, Mme A. Duret, actuelle tenancière, prenant sa retraite à la fin de l'année. Le projet de ces derniers consiste en la création d'une association qui, aidée de bénévoles et d'un coordinateur employé à 50%, poursuivrait ce qui a été mis en place depuis plusieurs années. Devant cet engouement, Mme A. Duret a demandé une prolongation du bail de trois mois qui a été accordée. Une recherche de sponsors pour le rachat du fonds de commerce est en cours. Un soutien de la commune étant vivement souhaité, un projet détaillé ainsi qu'un budget ont été demandés. Ceux-ci seront étudiés par la commission sociale et de la culture.

5. Sapeurs-pompiers volontaires – convention intercommunale

M. A. Walder informe qu'une convention intercommunale relative aux interventions des sapeurs-pompiers volontaires est en cours de signature par les communes de Genève Sud. Celle-ci permettra de régir une collaboration, bien que déjà existante, lors de sinistres de grande importance.

6. État civil

La responsable de l'état civil de Plan-les-Ouates ayant démissionné et travaillant désormais à Carouge, un seul officier d'état civil peut, actuellement, délivrer et signer les différents actes de l'arrondissement. Afin de sauver le poste de l'officier en place, il a été réfléchi à un regroupement avec les offices de Carouge ou de Lancy. Cette deuxième solution a été proposée aux communes partenaires de Troinex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Bardonnex. **M. A. Walder** informe que la décision sera prise en début d'année 2020.

7. Plan directeur communal

La commune de Plan-les-Ouates a fait part de ses remarques suite à la révision en cours du plan directeur de la commune de Bardonnex. Elle a donné un préavis favorable sous réserve d'une interdiction de tourner à droite à la croisée du chemin de Pierre-Grosse avec la route de Bardonnex. Cette exigence est néanmoins conditionnée à la réalisation de la route d'évitement du village de Perly. L'Exécutif a fait part de sa surprise quant à cette requête, la majorité des véhicules empruntant ce trajet se rendant à Plan-les-Ouates.

Dans cet ordre d'idée, **M. A. Walder** a fait un parallèle avec une possible obligation de tourner à droite, pour les voitures en provenance de la route des Hospitaliers, renvoyant ainsi le flux de véhicules vers Saconnex-d'Arve Dessus, ce qui ne plairait probablement pas à la commune de Plan-les-Ouates.

8. Dépassement de budget

M. B. Guex-Crosier fait part de deux dépassements de budget : l'un concerne la révision des monoblocs de ventilation de la salle polyvalente pour un montant de CHF 4'300 ; l'autre consiste en la nécessité de remplacer le moteur de la chambre froide du centre communal pour un montant de CHF 7'500. En effet, celui-ci ne permet plus un refroidissement suffisant de l'espace, ce qui peut favoriser le développement de bactéries.

9. Nouvelle école – concours d'idées

Mme B. Guex-Crosier fait part de la publication, ce soir à minuit, du concours d'idées pour la réalisation d'une nouvelle école sur le site *simap.ch*.

10. Cadeau des aînés

Mme B. Guex-Crosier indique qu'une vingtaine de caquelons à fondue, tels que ceux offerts aux aînés en cette fin d'année, est en vente à la mairie au prix de CHF 28.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- traité une requête en autorisation de construire,
- préavisé le projet de résolution 1048 à l'ordre du jour de la présente séance.

Commission des bâtiments et école :

M. J. Zwicky indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- pris connaissance du cahier des charges du concours d'idées pour la construction d'une nouvelle école à Compesières.

Commission environnement et développement durable :

M. J.-C. Marchand indique que la commission a, lors de ses dernières séances :

- essentiellement traité de la gestion des déchets sur la commune et de l'installation de déchetteries enterrées.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- préavisé le projet de délibération D-1482 à l'ordre du jour de la présente séance.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- attribué l'aide sociale en Suisse.

VI RAPPORT DE COMMISSIONS

1. Sociale et culture : attribution de l'aide sociale en Suisse 2019. Rapporteur : Daniel FISCHER

Le président cède la parole à **M. D. Fischer** qui explique que sur 76 dossiers étudiés, 48 ont été retenus. 16 associations ont bénéficié d'une subvention de CHF 1'000 et 32 d'une subvention de CHF 500, le tout pour une somme totale de CHF 32'000.

Il termine en regrettant le manque de moyens financiers octroyé à la commission qui n'a pu donner autant qu'elle l'aurait souhaité.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission Sociale et culture.

2. Environnement et développement durable 2019 : attribution de l'aide au développement à l'étranger. Rapporteur : Daniel FISCHER

Le président redonne la parole à **M. D. Fischer** qui indique que le montant à disposition pour cette année est de CHF 63'000, soit 1% du budget de fonctionnement 2019. La somme totale a été distribuée entre 29 associations retenues parmi les 48 dossiers étudiés. La répartition entre les divers continents se présente comme suit : Asie : 44%, Afrique : 39%, Amérique latine et centrale : 24%. Le pays qui reçoit le plus est le Népal, toujours en reconstruction après le tremblement de terre d'avril 2015 ainsi que le Burkina Faso avec CHF 6'100 soit environ 10% de l'enveloppe globale pour chacun de ces deux pays.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission Environnement et développement durable.

M. C. Creffield fait part de la réception du courriel d'une association bénéficiaire informant que le projet choisi par la commission avait été bouclé. Dès lors, cette dernière a suggéré, en remplacement, un autre projet en cours. La commission a validé ladite proposition et salué l'honnêteté de l'association.

VII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1482 Crédit d'investissement de CHF 135'000 destiné à la réfection des chemins du Maraîchet et des Forches

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. C. Creffield**. Il informe que la proposition de réfection des chemins du Maraîchet et des Forches fait suite au traditionnel tour des voiries communales effectué par la commission durant l'été. Il ajoute que ces derniers, très appréciés des cyclistes et des promeneurs, ont besoin d'une remise en état.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1482.**

D – 1482 Crédit d'investissement de CHF 135'000 destiné à la réfection des chemins du Maraîchet et des Forches

Considérant,

- la nécessité d'entretenir régulièrement le patrimoine communal et de veiller à réduire les coûts d'entretien annuels par des mesures pérennes,
- l'aggravation du revêtement constatée lors des fortes intempéries et orages violents,
- les demandes, par plusieurs riverains, de procéder à ces travaux de réfection des deux chemins,
- le procès-verbal de la commission des routes du 19 juin 2019,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes du 16 décembre 2019,
- l'exposé des motifs,
- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De procéder à la réfection des chemins du Maraîchet et des Forches.
2. D'ouvrir au maire un crédit d'investissement de CHF 135'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2020.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre cette acquisition.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

2. P-D-1483 Crédit d'investissement de CHF 30'000 destiné à l'acquisition d'équipements de cuisine de remplacement pour le centre communal de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui explique, comme elle l'a précédemment cité dans ses communications, qu'il y a non seulement un problème avec le moteur de la chambre froide mais également avec le four régénérateur. Très à la mode lors de son acquisition, celui-ci ne monte plus assez en température et ne réchauffe plus l'entier des plats de façon homogène. Afin de pallier ce matériel devenu obsolète, quelques aménagements temporaires ont été faits pour un service adéquat des repas du restaurant scolaires.

En remplacement, il a été préconisé l'achat de four type Rational, d'utilisation simple pour le parascolaire, mais également pour les différents locataires du centre communal.

Parallèlement, il sera également procédé à la révision, voire au remplacement de l'armoire chauffe-assiettes qui ne fonctionne plus de manière optimale.

M. G. Rana Zolana demande si ces nouveaux éléments pourront, le cas échéant, être déplacés et réutilisés dans les futurs nouveaux locaux du restaurant scolaire.

Mme B. Guex-Crosier répond que la réflexion a été menée en ce sens.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1483.**

D – 1483 Crédit d'investissement de CHF 30'000 destiné à l'acquisition d'équipements de cuisine de remplacement pour le centre communal de Compesières

Considérant,

- *l'obligation de respecter la législation suisse dont l'ordonnance du DFI sur l'hygiène dans les activités liées aux denrées alimentaires du 16 décembre 2016,*
- *le rapport du 15 octobre 2019 du traiteur du restaurant scolaire qui met en évidence le matériel obsolète que constitue, principalement, le four de régénération,*
- *les besoins et attentes du restaurant scolaire, surtout avec une fréquentation du nombre d'élèves en constante augmentation,*
- *l'utilisation fréquente qui est faite de ces équipements de cuisine par les associations communales lors de grandes manifestations,*
- *l'ancienneté et la défectuosité de l'armoire chauffante (chauffe-assiettes), qui nécessite également son remplacement,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De procéder à l'acquisition d'équipements de cuisine pour le centre communal.
2. D'ouvrir au maire un crédit d'investissement de CHF 30'000.- destiné au remplacement desdits équipements.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2020.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre cette acquisition.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

3. P-R-1048 Préavis du Conseil municipal sur la révision de l'inventaire fédéral ISOS-GE

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que l'inventaire ISOS regroupe les sites d'importance nationale. Il n'a pas de force de loi et a été mis en place il y a une trentaine d'années. Dans le cadre de sa révision, chaque canton doit faire des propositions pour la mise à jour dudit inventaire.

Sur la commune, deux périmètres sont concernés : celui du village de Landecy ainsi que Compesières et ses alentours. Sur le principe et le noyau central de chaque périmètre, rien de particulier n'est à relever, certains bâtiments étant répertoriés et décrits. En revanche, l'augmentation proposée de l'emprise des périmètres a grandement inquiété la commission de l'aménagement, et plus particulièrement celui de Compesières qui a doublé. Il est d'ailleurs tellement étendu qu'il chevauche celui de Landecy.

Le sentiment qui ressort de la proposition faite par le canton est un souhait de compenser la réduction du plan de site de Compesières demandée par le Conseil municipal.

Bien que le périmètre ISOS n'ait pas de base légale, il est largement cité et utilisé par les défenseurs du patrimoine pour bloquer un certain nombre de projets.

Si le périmètre ISOS devait être validé tel que proposé, il pourrait induire de grandes difficultés en termes d'exploitation agricole, ce d'autant plus que l'installation de serres fixes est envisagée en son sein.

M. A. Walder rappelle la motion prise par le Grand Conseil pour une meilleure coordination et prise en compte des questions agricoles par rapport au patrimoine. Celle-ci abonde dans le sens du plan de site de Compesières dont le maire rappelle qu'il n'a aucune nouvelle. Renseignement pris, il se trouverait actuellement à la synthèse après diverses modifications apportées.

Fort de ces constatations, la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité recommande au Conseil municipal de préavisier défavorablement le projet de révision.

Enfin, **M. A. Walder** propose d'ajouter une quatrième invite proposant de transférer au Conseil d'État et au Grand Conseil la résolution présentée.

M. G. Rana Zolana demande si la transformation projetée d'un terrain de football en surface synthétique pourrait être refusée si le nouveau périmètre ISOS devait être validé.

M. A. Walder répond que les deux terrains de football étant en zone sportive, zone qui est par ailleurs mentionnée sur le plan, le maintien des deux terrains ainsi que la rénovation et la transformation éventuelle des vestiaires ne devraient pas poser de problème. Comme il est cité dans l'exposé des motifs, la commune s'interroge sur la nécessité de maintenir Compesières dans ce type d'inventaire.

M. J. Zwicky relève une incohérence au niveau du texte de la résolution ; il cite un préavis favorable de la commission pour un préavis défavorable des inventaires proposés.

M. A. Walder propose de corriger ainsi le 7^e considérant : « *la décision unanime de la commission d'aménagement, urbanisme et mobilité du 26 novembre 2019* ».

M. C. Creffield ajoute que si les périmètres ISOS ne sont pas contraignants aujourd'hui, ils pourraient le devenir. A cet effet, il ne peut qu'encourager à anticiper des prises de position.

➔ La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'amendement proposé par M. le maire, soit d'ajouter la quatrième invite suivante : « *De transmettre sans délai la présente résolution au Conseil d'Etat et au Grand Conseil* ». Cet amendement est accepté à l'unanimité, soit par 13 voix pour.

➔ Le président soumet ensuite au vote le projet de résolution 1048.

R – 1048 Préavis du Conseil municipal sur la révision de l'inventaire fédéral ISOS-GE

Considérant,

- l'article 78 de la constitution fédérale indiquant l'obligation de ménager et de conserver les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques, les monuments naturels et culturels,
- la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et notamment son article 5 qui oblige à établir l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS),
- le premier inventaire ISOS réalisé dans les années 80,
- l'actualisation de cet inventaire menée par l'Office fédéral de la culture depuis 2018,
- le courrier du 18 juillet 2019 du département du territoire demandant aux communes concernées de donner leur avis sur le nouvel inventaire sous la forme d'une résolution dans un délai de trois mois à réception du dossier,
- l'envoi par le canton de Genève en date du 16 septembre 2019 du dossier concernant la commune de Bardonnex,
- la décision à l'unanimité de la commission d'aménagement, urbanisme et mobilité du 26 novembre 2019.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De préaviser **défavorablement** les inventaires « Landecy » et « Compesières ».
2. Pour Landecy (LOT 1), de demander au canton de Genève de réduire la taille du périmètre en page 6, chiffre 2 « Terres cultivables et domaniales » afin d'éviter une sanctuarisation du site, ce d'autant plus que la note indique « certaines qualités », soit une classification de seulement 2 points sur un maximum de 4. La protection du patrimoine doit être assurée, mais également être compatible avec les activités agricoles, entre autres la zone agricole spéciale (ZAS).
3. Pour Compesières (LOT 2), de demander au canton de Genève de réduire la taille du périmètre de la page 6, chiffre 2 « Terres cultivables » afin d'éviter une sanctuarisation du site, ce d'autant plus qu'aucune note n'est fixée. La réduction de ce périmètre doit correspondre à celui qui a été retenu à la suite de la prise de position de la commune de Bardonnex (délibération D-1424 du 12.09.2017) et du Grand Conseil (motion M 2478) dans le cadre de l'étude de plan de site. La protection du patrimoine doit être assurée, mais également être compatible avec les activités agricoles, entre autres la zone agricole spéciale (ZAS).

4. De demander à Monsieur le maire de transmettre sans délai la présente résolution au Conseil d'État et au Grand Conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

VIII. DÉCISION DE L'ACG DU 20 NOVEMBRE 2019 SUJETTE À OPPOSITION

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président se réfère aux documents envoyés par l'association des communes genevoises (ACG) relatifs à la séance tenue le 20 novembre 2019. Durant cette dernière, l'assemblée s'est prononcée favorablement à l'octroi d'une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000 pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, le président prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer à la décision susmentionnée.**

IX. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Projet de loi PL 12584

Le Grand Conseil connaît l'existence des suppléants depuis deux législatures et il suggère que cette possibilité soit également offerte aux Conseils municipaux. A cet effet, un projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) est proposé.

M. A. Walder précise que ces suppléants, viennent-ensuite, pourraient être appelés pour remplacer tout membre du Conseil municipal absent. Il estime que les remplacements au sein des commissions, actuellement, fonctionnent bien et que la nouvelle possibilité offerte ne serait utile que lors des séances du Conseil municipal.

Le Conseil d'Etat souhaitant obtenir l'avis des Conseils municipaux, **M. A. Walder** suggère un vote de principe à ce sujet.

Le Grand Conseil s'est autosaisi d'un sujet qui, au sein de l'ACG, a été soumis à l'approbation des Exécutifs sans consultation obligatoire des différents Conseils municipaux. **M. C. Creffield** craint des abus. Un membre du Conseil municipal, pourrait, sans aucune difficulté, ne jamais siéger et céder sa place à un substitut qui n'a pas été élu. Démocratiquement, cette pratique est incorrecte.

Selon **M. A. Krasnosselski**, il s'agit essentiellement d'un support pour les grandes communes.

M. J.-C Marchand préfère avoir un siège vide autour de la table du Conseil municipal qu'un siège occupé par un substitut qui ne connaît pas les sujets. Parallèlement, il pense qu'il est déjà suffisamment difficile de trouver des candidats au Conseil municipal sans encore chercher des candidats suppléants.

Pour une petite commune comme Bardonnex, le suppléant devrait fournir un travail énorme pour ne siéger que quelques fois dans l'année. **M. J. Zwicky** ne pense pas que beaucoup de personnes seraient tentées.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet la proposition de projet de loi au vote. Celle-ci est refusée par 13 voix contre, 1 abstention (le président vote).**

2. Cadeaux des aînés – retours

Il a plusieurs fois été demandé à **M. J.-Cl. Marchand** si la commune pouvait demander l'évacuation de l'épave du bus TPG installé sur une parcelle à l'entrée du village de Landecy.

M. A. Walder répond que ceci n'est pas du ressort de la commune mais du canton.

Cette remarque a également été faite à **Mme S. Schrag** ; elle a suggéré l'envoi d'un courrier au Service de l'agriculture.

Une personne regrettait que des panneaux solaires n'aient pas été installés sur la halle artisanale. Il est indiqué à **M. J.-C. Marchand** qu'il y en a.

M. G. Rana Zolana indique que les aînés visités ont particulièrement apprécié le cadeau ainsi que la carte de vœux.

Mme C. Sirusas Peduzzi ajoute que les personnes sont heureuses que les membres du Conseil municipal prennent la peine de leur rendre visite. L'originalité du cadeau est également souvent ressortie.

M. A. Krasnosselski relate que certaines personnes cherchaient, dans le sac, la bouteille de blanc nécessaire à la préparation de la fondue....

M. M. Goldschmid tient à relever le bon timing pour la remise des cadeaux aux membres du Conseil municipal ; ceci a permis une distribution idéale et dans les temps.

3. Zone blanche macaron 4 heures

Il a été dit à **M. J.-Cl. Marchand** que la zone blanche macaron 4 heures n'était pas bien délimitée et que des panneaux supplémentaires seraient nécessaires pour une meilleure évaluation de celle-ci.

Selon la loi, **M. O. Sieve** indique qu'il est installé un panneau sur la partie droite de l'entrée de la zone et sur la partie gauche de la fin de zone. Les panneaux de rappel de zone n'existent pas.

En raison de la situation particulière du chemin d'Archamps, en zone 20 km/h et dont la circulation est limitée aux riverains autorisés, **Mme B. Guex-Crosier** précise qu'un panneau de rappel a pu être installé à l'entrée du chemin grâce à l'insistance de la technicienne communale auprès de l'Office cantonal des transports.

M. J. Zwicky pense que la commune a suffisamment communiqué pour que les habitants de la commune soient au courant de la zone blanche macaron 4 heures.

4. Chemin de Verbant – forage

M. J.-Cl. Marchand demande si la commune fait actuellement un forage pétrolier au chemin Verbant ?

M. A. Walder répond qu'il s'agit d'un sondage géothermique opéré par les Services industriels genevois.

5. Eki-thé

M. G. Rana Zolana a lu l'article relatif à l'Eki-Thé récemment paru dans la presse. Il a particulièrement apprécié l'explication donnée par M. le maire sur le projet en cours.

6. Giratoire de Compesières – drapeaux

M. O. Sieve remercie la mairie pour le montage sur ressorts des drapeaux du giratoire; celui-ci est très efficace.

7. Route de Foliaz

Des habitants du village de Charrot ont interpellé **M. A. Krasnosselski** au sujet de la dégradation de la route de Foliaz et du descellement des pavés.

M. C. Creffield confirme que des pavés s'enfoncent. Le service technique communal est en contact avec une entreprise de la place.

8. Résolution 1047 – Pour une liaison TPG entre Landecy, La Croix-de-Rozon et le centre communal de Compesières

M. M. Goldschmid demande si la commune a reçu une réponse à ce sujet ?

M. A. Walder répond par la négative.

9. Piste cyclable – giratoire de Compesières – centre communal

M. M. Goldschmid demande si la commune a reçu des nouvelles du canton à ce sujet ?

M. C. Creffield répond que l'enquête publique est en cours.

10. Circulation – La Croix-de-Rozon

M. B. Gaud a été interpellé quant à la difficulté de rejoindre les axes principaux lorsque l'on débouche de voies secondaires, ceci plus particulièrement à La Croix-de-Rozon. Le flux automobiles est tellement dense et parfois rapide que les personnes rencontrent de grandes difficultés à sortir de chez eux, notamment à La Mure ou à la route des Hospitaliers. Serait-il possible d'inclure cette réflexion dans le plan de circulation envisagé ?

M. B. Gaud ajoute que la commission des routes, travaux et emplacements communaux envisage la rédaction d'une résolution à ce sujet.

M. A. Walder rappelle que les mesures mises en place sur la route d'Annecy, provisoirement et aux frais de la commune, ont toutes été enlevées pour le passage du bus. A ce jour, il ne reste que deux bornes et un évitement en dur. La rédaction d'une résolution est une bonne chose pour signaler que la situation n'est pas satisfaisante. Elle pourra être envoyée au canton afin de voir s'il est prêt à prendre des mesures. Malheureusement, celui-ci est sollicité de toutes parts et il n'a pas de budget à disposition...

En revanche, ajouter une étude « sécurité » au plan de circulation exigera probablement une extension du crédit voté. L'Exécutif doit prochainement rencontrer son mandataire à ce sujet.

Néanmoins, **M. A. Walder** tient à préciser que le village de La Croix-de-Rozon n'est pas plus dangereux que l'agglomération genevoise en général et que chaque personne doit rester maître de son véhicule. Certes, il est bien entendu important d'assurer une bonne visibilité par la taille de haie ou de végétation gênante.

Il ajoute que des comptages de vitesse ont été faits, en divers lieux, à l'aide des radars pédagogiques de la commune. Bien que quelques excès aient été constatés, la vitesse moyenne des véhicules est souvent inférieure à la vitesse autorisée.

M. A. Krasnosselski a pu constater que les bandes blanches mises en place le long de la route d'Annecy ne rencontrent pas l'effet escompté quant à la vitesse des véhicules.

Mme E. Guex-Crosier indique, lors de forte affluence, que les conducteurs cèdent volontiers le passage aux véhicules en provenance du chemin d'Archamps.

11. Course du Conseil municipal

M. B. Gaud demande si quelqu'un est intéressé par l'organisation de la course du Conseil municipal qui se déroulera le 13 juin prochain.

M. A. Krasnosselski rappelle que 2020 est une année électorale et qu'une personne qui n'aura pas été élue aura quelques difficultés à organiser la course.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	13.01.20	18h30	Salle des Chevaliers
	Bâtiments et école	20.01.20	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	15.01.20	20h00	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	- - -		
	Routes, travaux, et emplacements communaux	03.02.20	19h00	Salle des commissions
	Sociale et culture	13.01.20	18h30	Salle des commissions
	Bureau	23.01.20	18h30	Mairie
	Conseil municipal	04.02.20	20h30	Salle des Chevaliers
	Course du Conseil municipal	13.06.20		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h51.

Benoît Gaud, président

Genève, le 22 décembre 2019/fb